

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT  
L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES  
PRODUCTEURS PLACE PIERRE  
SEMARD (CÔTÉ OUEST)

## ARRÊTÉ n° 2023/17

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-2-2 et L. 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique,  
Vu les articles du Code de la Route,  
Vu l'avis favorable de la Police Municipale,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de LE TEIL est autorisée à organiser un marché des producteurs sur la place Pierre Sémard, côté Ouest, tous les vendredis de 16 heures 00 à 19 heures 00 :

**du vendredi 05 mai 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus**

**Article 2** : Le stationnement et la circulation sont interdits place Pierre Sémard, côté Ouest, tous les vendredis de 13 heures 30 à 19 heures 30 :

**du vendredi 05 mai 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus**

**Article 3** : La circulation rue Lucette Olivier est interdite tous les vendredis, du 05 mai 2023 au 29 septembre 2023 inclus, de 13 heures 30 à 19 heures 30.

**Article 4** : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL ;
- La Police Municipale ;
- Monsieur le placier ;

Et pour information :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL ;
- Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron ;
- Centre Technique Municipal,

Fait à Le Teil, le 24 avril 2023

Le Maire,



Olivier PEVERELLI